

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index AI : ASA 11/006/2008)  
ÉFAI  
5 juin 2008

### Afghanistan. Les civils sont les principales victimes du nombre croissant d'attentats-suicides

#### L'augmentation des attentats-suicides

Amnesty International est consternée par l'augmentation considérable en Afghanistan, depuis le début de l'année, du nombre de victimes civiles des attaques menées par les talibans et par d'autres groupes armés opposés au gouvernement. L'organisation est particulièrement préoccupée par le fait que les groupes armés opposés au gouvernement afghan et aux forces internationales qui le soutiennent multiplient les attentats-suicides, qui frappent les civils de manière disproportionnée.

*« Les civils afghans sont les principales victimes des attentats-suicides perpétrés par les talibans et par d'autres groupes armés, a déclaré Sam Zarifi, directeur d'Amnesty International pour l'Asie. Ces attaques sont menées sans discrimination et sans la moindre considération pour les civils ; des enfants innocents ainsi que des pères et des mères sont tués ou blessés, ce qui inflige une souffrance indicible à leurs proches. »*

Les talibans et d'autres groupes armés, parmi lesquels le Hezb-e Islami (Parti de l'islam) de Gulbuddin Hekmatyar, ont perpétré 20 attentats-suicides distincts au cours des trois premiers mois de l'année 2008, tuant au moins 120 civils alors que les 20 premiers attentats-suicides perpétrés en 2007 avaient coûté la vie à 20 civils.

Ces chiffres mettent en évidence l'augmentation constante des attentats-suicides ; on a dénombré 160 attentats-suicides et 68 tentatives déjouées en 2007 contre 123 attentats-suicides et 17 tentatives déjouées en 2006.

En mars 2008, Zabihullah Muhajid, se présentant comme un porte-parole des talibans, aurait fait peser la menace d'une recrudescence des attaques contre *« les troupes étrangères d'occupation et leurs esclaves afghans [...] durant l'été »*, en avertissant que *« cette année serait la plus sanglante »*.

#### Les civils en danger

Les attentats-suicides perpétrés par des groupes armés opposés au gouvernement ont fait un nombre de plus en plus élevé de victimes civiles soit parce que des civils ou des cibles non militaires, comme des marchés et des mosquées, sont délibérément visés soit que les attaquants n'établissent, délibérément ou non, aucune distinction entre civils et combattants.

Ces attaques violent les dispositions du droit international humanitaire qui interdisent de prendre des civils pour cibles ou de lancer des attaques sans discrimination entre les cibles civiles et militaires ou qui frappent les civils de manière disproportionnée. Toutes les parties au conflit en Afghanistan sont tenues de respecter les dispositions de l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève de 1949 qui s'appliquent aux conflits armés non internationaux, ainsi que les dispositions du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, que l'Afghanistan a ratifié en 2003.

Les attentats-suicides représentent une menace particulière pour ces dispositions protectrices car les attaquants ont tendance à se faire passer pour des civils ou à trouver refuge parmi les civils, ce qui réduit la distinction entre les combattants et les personnes ne participant pas aux hostilités. Le risque de représailles contre des civils s'est également accru en raison des violations de plus en plus nombreuses de l'interdiction énoncée par le droit international de la pratique de la « *perfidie* », à savoir des actes délibérés de tromperie ou de trahison.

*« Avec le début de l'été, les Afghans sont confrontés à une recrudescence de la violence les visant directement, a ajouté Sam Zarifi. Cette année est la plus sanglante pour les civils. Toutes les parties au conflit, y compris les troupes américaines et celles de l'OTAN et les forces afghanes, ont l'obligation découlant du droit international de protéger les civils. Il faut que toutes les parties changent de stratégie et déplacent les combats en dehors des zones d'habitation et loin des civils. »*

### **Les attentats-suicides en 2008**

Les principaux attentats-suicides perpétrés depuis le début de l'année par des groupes antigouvernementaux sont les suivants :

*Des civils pris délibérément pour cibles.* Le 17 avril, un homme a commis un attentat-suicide dans un marché très fréquenté dans la province de Nimroz, au sud-ouest du pays. Vingt-trois personnes, dont deux responsables de la police, ont été tuées et 35 autres, dont des femmes et des enfants, ont été blessées. On ignore le groupe qui a mené cette attaque.

*Attaque sans discrimination ou disproportionnée.* Le 13 mars, au moins six civils afghans auraient été tués et 35 autres au moins auraient été blessés à la suite d'un attentat-suicide à la voiture piégée qui visait, semble-t-il, des soldats américains à proximité de l'aéroport de Kaboul.

*Attaque sans discrimination ou disproportionnée.* Le 18 février, 35 civils ont été tués et 27 autres ont été blessés à la suite d'un attentat-suicide à la voiture piégée perpétré à Spin Boldak, un district de la province de Kandahar frontalier du Pakistan, et qui visait apparemment des soldats canadiens dont trois ont été blessés. Les talibans ont revendiqué cet attentat, mais ils ont affirmé qu'aucun civil n'avait été tué.

*Attaque sans discrimination ou disproportionnée.* Le 17 février, un homme a commis un attentat-suicide à proximité d'une foule d'environ 500 personnes qui assistaient à un combat de chiens à Arghandab, une localité située à la périphérie ouest de Kandahar. Selon le gouverneur de Kandahar, Asadullah Khalid, près de 70 civils ont trouvé la mort et

des dizaines d'autres ont été blessés. Les talibans ont nié toute responsabilité dans cette attaque, mais des responsables afghans estiment que l'attentat visait Abdullah Hakim Jan, chef de la police auxiliaire de Kandahar, ainsi qu'un chef de milice opposé aux talibans, qui a été tué.

*Des civils pris délibérément pour cibles.* Le 31 janvier 2008, le gouverneur adjoint de la province du Helmand, Haji Pir Mohammad, ainsi que cinq autres personnes ont été tués dans un attentat-suicide perpétré dans une mosquée de Lashkargah, chef-lieu de la province. Dix-huit personnes, dont un enfant de quatre ans, ont été blessées.

*Civils ou objets civils pris délibérément pour cible et perfidie.* Le 14 janvier, des talibans revêtus de l'uniforme des forces afghanes de sécurité nationale ont attaqué l'hôtel Serena à Kaboul à la fois avec des fusillades et plusieurs attentats-suicides. Huit personnes ont trouvé la mort et neuf autres ont été blessées ; des Afghans et des étrangers étaient au nombre des victimes. Le ministre norvégien des Affaires étrangères, Jonas Gahr Stoere, qui séjournait dans l'hôtel, est sorti indemne de l'attaque.

### **Toutes les parties au conflit doivent protéger les civils**

Selon le Bureau de sécurité des ONG en Afghanistan (ANSO), 463 civils ont trouvé la mort dans le cadre du conflit armé au cours des trois premiers mois de l'année, contre 264 pour la même période en 2007.

À l'issue d'une visite en Afghanistan au début de mai, le rapporteur spécial des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, Philip Alston, a affirmé dans sa déclaration initiale, le 15 mai, qu'au cours des quatre premiers mois de 2008, 300 civils avaient été tués par les talibans et d'autres groupes armés. Il a ajouté que près de 200 autres civils avaient trouvé la mort au cours d'opérations militaires conjointes des forces internationales et de l'armée afghane.

Il est difficile de connaître le nombre exact de victimes civiles en Afghanistan. Le présent document n'a pas pour but de donner des chiffres mais plutôt de faire connaître l'augmentation récente des atteintes systématiques aux droits des civils imputables à toutes les parties au conflit, tant les forces internationales et afghanes que les talibans et les autres groupes armés.

Un porte-parole des forces de la coalition dirigée par les États-Unis a affirmé que celles-ci ne tenaient aucun registre complet des civils tués dans le cadre de leurs opérations. Des observateurs indépendants afghans et internationaux craignent toutefois que le nombre de civils tués par les forces internationales en Afghanistan soit beaucoup plus élevé que celui rendu public. Selon une information diffusée le 5 mai par la BBC, les responsables de l'OTAN et de la Force d'assistance à la sécurité (FIAS) ont signalé seulement quatre victimes civiles pour la même période.

Le nombre de victimes civiles imputables aux forces internationales renforce le ressentiment persistant de la population afghane. En avril, après que 33 civils eurent été tués, selon certaines informations, au cours d'opérations militaires des forces étrangères et de l'armée afghane, le président Hamid Karzaï a de nouveau appelé les troupes étrangères à prendre davantage de précautions dans le cadre de leurs opérations.

Amnesty International rappelle à toutes les forces armées en Afghanistan qu'elles doivent faire tout leur possible pour établir une distinction entre les civils et les combattants et pour épargner les civils et leurs biens. Toutes les personnes qui ne participent pas activement aux combats, sans exception, doivent en toutes circonstances être traitées avec humanité. Elles ne doivent pas être victimes de violences contre la personne humaine comme le meurtre, les mutilations, les actes de torture et les traitements cruels, conformément aux dispositions des Conventions de Genève dans ce domaine ainsi qu'aux normes internationales relatives aux droits humains.

Les talibans et les autres groupes armés doivent immédiatement mettre un terme aux attaques visant les civils et les biens civils ainsi qu'à toutes les attaques menées sans discrimination. Les attaques contre les civils et en particulier contre les enseignants, les étudiants, les agents de l'État et le personnel des organisations humanitaires, doivent cesser immédiatement.

*« Amnesty International appelle tous les groupes armés à condamner les attaques visant directement des civils et les attaques menées sans discrimination ainsi que tous les autres actes constituant des violations du droit international humanitaire et des atteintes aux droits humains. Les talibans et les autres forces antigouvernementales doivent interdire ces attaques et donner des instructions à tous leurs membres prohibant strictement de tels agissements, dans tous les cas », a conclu Sam Zarifi.*

Pour de plus amples informations, consulter les documents et déclarations publiés par Amnesty International :

*Afghanistan. « Tous ceux qui ne sont pas nos amis sont nos ennemis » Les exactions commises par les talibans contre les civils (index AI : ASA 11/001/2007 - résumé).*  
<http://www.amnesty.org/fr/library/info/ASA11/001/2007/fr>

*Afghanistan. Nombre de morts en hausse parmi les civils – davantage doit être fait par toutes les parties pour protéger les civils (index AI : ASA 11/006/2007).*  
<http://www.amnesty.org/fr/library/info/ASA11/006/2007/fr>

*Afghanistan. Les talibans mènent des attaques de plus en plus nombreuses et systématiques contre des civils (index AI : ASA 11/002/2007).*  
<http://www.amnesty.org/fr/library/info/ASA11/002/2007/fr>

FIN/

Document public

\*\*\*\*\*

Amnesty International, International Secretariat, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW,  
Royaume-Uni . [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)